

**SEANCE DU
27 MARS 2025**

**RAPPORT N° V-5
25SGADB0025**

**Nombre de conseillers en exercice :
25**

**Nombre de conseillers présents :
15**

**Date de convocation :
21 mars 2025**

**Date d'affichage :
28 mars 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 27 mars à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopôle hub&go- (salle d'expo - rez de jardin)71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Marc FRIZOT - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Roger BURTIN - Mme Pascale FALLOURD - M. Jean-Paul LUARD -

CONSEILLERS DELEGUES

**OBJET:
MONTCEAU-LES-MINES - Cinéma "Le Capitole" - Aménagement paysager des espaces publics - Autorisation préalable de signature de marchés de travaux passés en procédure adaptée**

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Gérard GRONFIER
M. CASSIER (pouvoir à Mme FALLOURD)
M. DURAND (pouvoir à M. JAUNET)
M. FREDON (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. GOMET (pouvoir à M. LUARD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. PINTO)
Mme LODDO (pouvoir à M. MEUNIER)
Mme PICARD (pouvoir à M. PIGEAU)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. MARTI)

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 24

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 24

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 9**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 1**

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Daniel MEUNIER



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 02 octobre 2024, devenue exécutoire le 03 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2120-1-2°, L.2123-1-1°, R.2123-1-1° du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement, la Communauté Urbaine doit réaliser les aménagements paysagers des abords du futur cinéma de Montceau-les-Mines, situé sur le site de l'Embarcadère.

Cette localisation stratégique au sein de la ville nécessite un travail ambitieux pour accompagner ce nouvel équipement de loisirs.

L'aménagement des espaces publics aux abords du cinéma et de l'Embarcadère répondra donc à quatre objectifs majeurs, à savoir :

- l'accompagnement de l'implantation du futur cinéma, tant sur le plan de l'accessibilité et de la sécurité que sur la qualité des espaces publics ;
- la prise en compte des usages actuels et à venir ;
- l'embellissement et végétalisation d'une nouvelle polarité dans la ville, permettant une gestion des espaces verts optimisée ;
- l'adaptation des espaces publics aux enjeux de changement climatique.

Le coût de ces travaux est estimé à 2 144 017,20 € HT.

Le marché est décomposé comme suit :

	01 - VRD	02 - Revêtements de sols qualitatifs	03 - Espaces verts et mobilier urbain	04 - Eclairage public	TOTAL
TF - Aménagement des abords du Cinéma	299 085,15 €	393 542,50 €	264 717,70 €	268 515,00 €	1 225 860,35 €
TO001 - Stationnements paysagés	457 611,05 €	190 476,00 €	48 985,30 €	52 032,50 €	749 104,85 €
TO002 - Aire de Jeux			41 600,00 €		41 600,00 €
TO003 - Bornes foraines				28 600,00 €	28 600,00 €
TO004 - Sanitaire monobloc	12 402,00 €	13 650,00 €			26 052,00 €
TO005 - Eclairage zone "skate park"				72 800,00 €	72 800,00 €
	769 098,20 €	597 668,50 €	355 303,00 €	421 947,50 €	2 144 017,20 €

Une procédure adaptée sera lancée prochainement pour la réalisation de ces travaux.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les pièces des marchés à intervenir avec les entreprises qui seront retenues à l'issue de la procédure.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à engager les procédures et à signer tout document afférent à ce dossier de consultation ;
- D'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les pièces des marchés à intervenir avec les entreprises qui seront retenues pour les travaux d'aménagement paysager des abords du cinéma de Montceau-les-Mines ;
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 28 mars 2025
et publié, affiché ou notifié le 28 mars 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



Le secrétaire de séance,
Daniel MEUNIER

